



MEMODéchets 2023



Je suis votre guide
des déchets

application mobile



**Commune de
Marsens**

s a i d e f

Infos générales

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

DÉCHETTERIE

Déchets récoltés : papier, carton, verre, PET, huiles usagées, déchets encombrants des ménages, appareils électriques et électroniques, ferraille, bois, textiles, ...

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 17h00 – 19h30

Samedi : 8h00 – 11h45

DÉPÔT DE BRANCHES

Uniquement les branches, **pas de racines, pas de bois de démolition, ni d'éléments étrangers**

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 13h30 – 19h30

Samedi : 8h00 – 18h00

DÉPÔT DE GAZON

Gazon - herbe - déchets de jardin - feuilles - fleurs
Dans la fosse à fumier de la ferme de M. Patrick Philipona, Rte des Bugnons 223 à Marsens.

Horaires d'ouverture

Lundi au samedi: 8h00 - 11h45 / 13h30 - 19h30

(en période d'été jusqu'à 20h30)

Benne à DÉCHETS INERTES

Une benne est à votre disposition à la déchetterie **pour de petites quantités.**

BENNE SPÉCIALE - Sénéçon Jacobée et chardons

Seules ces plantes doivent être déposées **dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.** Elles seront ensuite **incinérées afin d'éradiquer leur propagation.**

Contact et infos

Administration communale

Route des Gottes 16

1633 Marsens

026 915 18 44

commune@marsens.ch

www.marsens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile
MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>



Marsens 2023

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1	
M					2	
M		1  	1  		3  	
J		2	2		4	1
V		3	3		5	2
S		4  	4  	1  	6  	3  
D 1	Nouvel-An	5	5	2	7	4
L 2	Lendemain de Nouvel-An	6	6	3	8	5
M 3		7	7	4	9	6
M 4	 	8  	8  	5  	10  	7  
J 5		9	9	6	11	8 Fête-Dieu
V 6		10	10	7 Vendredi-Saint	12	9
S 7	 	11  	11  	8  	13  	10  
D 8		12	12	9	14	11
L 9		13	13	10 Lundi de Pâques	15	12
M 10		14	14	11	16	13
M 11	 	15  	15  	12  	17  	14  
J 12		16	16	13	18 Ascension	15
V 13		17	17	14	19	16
S 14	 	18  	18  	15  	20  	17  
D 15		19	19	16	21	18
L 16		20	20	17	22	19
M 17		21	21	18	23	20
M 18	 	22  	22  	19  	24  	21  
J 19		23	23	20	25	22
V 20		24	24	21	26	23
S 21	 	25  	25  	22  	27  	24  
D 22		26	26	23	28	25
L 23		27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26
M 24		28	28	25	30	27
M 25	 		29  	26  	31  	28  
J 26			30	27		29
V 27			31	28		30
S 28	 			29  		
D 29				30		
L 30						
M 31						

Marsens 2023

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête Nationale				
M		2  			1 Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
S	1  	5  	2  		4  	2  
D	2	6	3	1	5	3
L	3	7	4	2	6	4
M	4	8	5	3	7	5
M	5  	9  	6  	4  	8  	6  
J	6	10	7	5	9	7
V	7	11	8	6	10	8 Immaculée Conception
S	8  	12  	9  	7  	11  	9  
D	9	13	10	8	12	10
L	10	14	11	9	13	11
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12  	16  	13  	11  	15  	13  
J	13	17	14	12	16	14
V	14	18	15	13	17	15
S	15  	19  	16  	14  	18  	16  
D	16	20	17	15	19	17
L	17	21	18	16	20	18
M	18	22	19	17	21	19
M	19  	23  	20  	18  	22  	20  
J	20	24	21	19	23	21
V	21	25	22	20	24	22
S	22  	26  	23  	21  	25  	23  
D	23	27	24	22	26	24
L	24	28	25	23	27	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26 Saint-Etienne
M	26  	30  	27  	25  	29  	27  
J	27	31	28	26	30	28
V	28		29	27		29
S	29  		30  	28  		30  
D	30			29		31
L	31			30		
M				31		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères

Dans les conteneurs. Seuls les sacs-poubelle officiels (rouges) peuvent y être déposés. REMARQUE : les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs plastique transparents et déposés dans le conteneur à la déchetterie.



Papier et carton

A la déchetterie. ATTENTION : ne doit contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculé de graisse ou autre substance.



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie. Exemples : barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec le logo «alu». ATTENTION : les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



Verre

Dans les bennes mises à disposition (Marsens à la déchetterie et Vuippens à la Rte de la Grand-Fin). ATTENTION : les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



Verre plat

Le verre plat peut être mis dans les bennes destinées aux déchets inertes.



PET

A la déchetterie. ATTENTION : seules les **bouteilles**, marquées d'un sigle PET, sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, les bouteilles d'huile et de vinaigre doivent être mis dans les sacs-poubelle officiels.



Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans le sac-poubelle officiel des ordures ménagères ou peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Les cartouches de taille standard doivent être mises dans un sac-poubelle officiel. Seules les grosses cartouches peuvent être mises dans le compacteur des déchets encombrants.



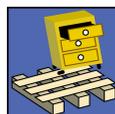
Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. ATTENTION : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 litres, sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée. Il est demandé de séparer le matériel électrique du matériel électronique.



Bois

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. ATTENTION : les meubles doivent être démontés, le bois doit être séparé des pièces métalliques.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie dans la benne mise à votre disposition. Les matériaux tels que céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, sont acceptés en petite quantité.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Batteries d'autos

A la déchetterie, contre paiement auprès de l'employé communal, d'une taxe spéciale d'élimination s'élevant à CHF 10.00.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie. ATTENTION : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Peintures

ATTENTION, les peintures sont à retourner en priorité aux points de vente ou à la STEP. A la déchetterie un conteneur est à votre disposition.



Aérosols

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition.



Capsules Nespresso (aluminium)

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition. Les capsules en plastique doivent être éliminées dans le sac-poubelle officiel.



Pneus

Vos anciens pneus doivent être repris par votre garagiste. A titre exceptionnel, les pneus sont acceptés à la déchetterie contre paiement de la taxe de transport et d'évacuation, auprès de l'employé communal.



Textiles et chaussures

A la déchetterie dans le conteneur mis à votre disposition par la Croix-Rouge Fribourgeoise. Merci d'y déposer vos habits (propres et en bon état) dans des sacs en plastique fermés.



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



Litière de chat

A mettre dans le sac-poubelle officiel des ordures ménagères.



Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux à la STEP de Broc / Lundi au samedi de 9h00 à 11h00 (animaux jusqu'à 250 kg)
T 026 921 17 64, M 079 209 09 35.



Cendres de bois

A la déchetterie dans le container mis à votre disposition. Il est interdit d'y déposer des mégots.



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou thé, coquilles d'œuf, etc. sont à mettre dans la benne. PAS DE SACHET EN PLASTIQUE ! Les sachets biodégradables sont par contre acceptés.



Déchets de jardin

Y compris gazon sont à déposer dans la fosse à fumier de la ferme de M. Patrick Philipona, Rte des Bugnons 223, sur les hauts de Marsens.



Tournée spéciale branches

Les branches et autres déchets de tailles sans les racines sont à déposer durant les heures d'ouverture définies, à l'emplacement situé à la Rte des Bugnons (hauts de Marsens).

SACS-POUBELLE officiels

Les sacs doivent être déposés **dans les conteneurs** et non pas à côté afin d'éviter le pillage par les animaux nocturnes.

Points de vente	Prix du sac
Boulangerie - épicerie Mme et M. Overney	17 l. CHF 1.00
Laiterie - Fromagerie	35 l. CHF 2.00
Kiosque - Hôpital de Marsens	60 l. CHF 3.00
Administration communale de Marsens	110 l. CHF 5.00

TAXE ANNUELLE – Ordure ménagère

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	75.00
Taxe annuelle pour entreprises	CHF	250.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires	CHF	150.00

TAXE D'ÉLIMINATION (transport)

Les *déchets particuliers* suivants font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pièce) :

Machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle	CHF	0.00
Frigo, congélateur	CHF	15.00
Chauffe-eau	CHF	15.00
Aménagement frigorifique (magasin)	CHF	135.00
Bonbonne de gaz	CHF	40.00
Batterie de véhicules à moteur	CHF	10.00
Pneu de voiture sans jante	CHF	10.00
Pneu de voiture avec jante	CHF	15.00
Pneu de camions ou tracteurs déjanté, jusqu'à 110 x 35 cm	CHF	40.00
Pneu surdimensionné supérieur à 110 x 35 cm, sans transport	CHF	50.00

LA NATURE

N'EST PAS NOTRE POUBELLE,

RESPECTONS-LA!

